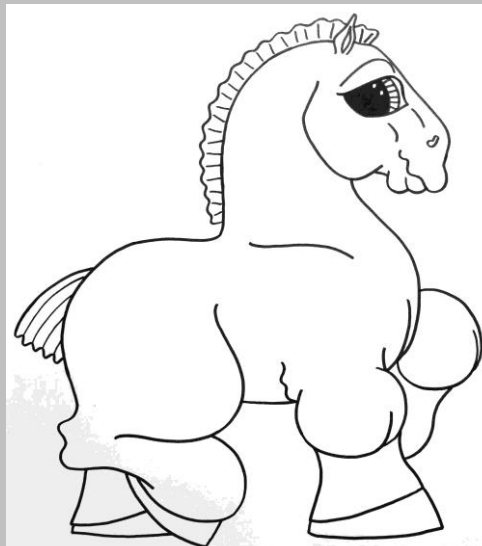


TARIFS SAISON 2019 - 2020

Droit d'entrée		50,00 €
Licence FFE - de 18ans		25,00 €
Licence FFE + de 18 ans		36,00 €
Cotisation annuelle		70,00 €
Forfait annuel	44 séances	1 085,00 €
Forfait mensuel Compet - 1h / 4 séance		145,00 €
Forfait annuel D/O & compet "club"	44 séances	1 230,00 €
Forfait annuel supplémentaire*	44 séances	985,00 €
Forfait EQUIFEEL		800,00 €
Carte 10 h avec forfait		230,00 €
Carte 10 h sans forfait		390,00 €
Forfait annuel 1h30		1 535,00 €



CLUB HIPPIQUE DES ETANGS DE MEUDON

CHEVAL CLUB

Forfait annuel : du 02/09/2019 au 05/07/2020

* 2ème forfait , pour un même cavalier disposant déjà d'un premier forfait.

Demi-tarif, pour la 3ème personne de la même famille

Les possibilités de récupération restent exceptionnelles et sont limitées à 6/saison

Paiement :

- pour une première inscription : droit d'entrée, cotisation annuelle, licence et forfait annuel
- pour une réinscription : cotisation annuelle, licence et forfait annuel

HORAIRES DES COURS 2019-2020

Cours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Préparation Galop 1	21h30	20h30	20h00			18h00	12h00
Préparation Galop 2			15h00	20h30	20h30	14h00 17h00	10h00
Préparation Galop 3	20h30	21h30	15h00 16h00 19h00	18h30	20h30	12h00 15h00 17h00	10h00
Préparation Galop 4	20h30	18h30 21h30	14h00 16h00 21h30	18h30 21h30	18h30	9h00 11h00 15h00	9h00
Préparation Galop 5	18h30	12h30 18h30 20h30 DR	14h00 17h00 21h30	15h00 21h30	9h00 DR 12h30 18h30	9h00 18h00	9h00
Préparation Galop 6	18h30	12h30 19h30 20h30 DR	17h00	15h00 19h30	9h00 DR 12h30	13h00 16h00	11h00
Préparation Galop 7	21h30 DR		20h00*	19h30	20h30 DR	10h00 13h00	
Titulaires Galop 7	21h30 DR		20h00*	19h30	20h30 DR	10h00 13h00	
Promenade						NC	NC
DRESSAGE/OBSTACLE *	20h00 D/O*		18h00 D/O	20h30 D/O	19h30 D/O		
EQUIFEEL						13h00	
Obstacle AMA		20h30					
D/O + Hunter (D/OH)					21h30 D/OH		
Equitation d'exterieur	19h30						

DR : dressage / Obst : Obstacle / D/O: obstacle et dressage en alternance / (*) = cours de 1h30

NB : les nouveaux adhérents sont priés de fournir un justificatif de leurs galops.

Cotisation :

La cotisation au club est obligatoire. Elle donne accès aux installations et permet de bénéficier des prestations du club.

Forfaits :

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixe. Les possibilités de récupération restent exceptionnelles et sont limitées à 4 séances pour les poneys et 6 séances pour les chevaux par forfait annuel.

Carte de 10 séances :

Les cartes de 10 séances, en complément d'un forfait ou non, ne peuvent être utilisées que pour des heures isolées.

Assurances individuelles :

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est obligatoire.

Elle donne la possibilité :

- de participer à une dynamique sportive
- de passer les examens fédéraux
- d'être assuré dans tous les centres affiliés de France (couverture de base).

Le cavalier a la possibilité de souscrire des garanties complémentaires (lois du 16/07/84 et du 13/07/92).

Lors de son inscription, le cavalier doit fournir un certificat médical portant la mention « apte à la pratique de l'équitation en compétition ».

Tenue du cavalier :

La tenue du cavalier doit être correcte.

Le port de la bombe 3 points et de bottes d'équitation ou boots avec mini-chaps est obligatoire. Chaque cavalier doit posséder son matériel de pansage, ainsi que des guêtres pour l'obstacle.

Cours :

Le cavalier doit prévoir minimum 30 minutes avant et 15 minutes après le cours, pour préparer et assurer les soins de sa monture.

Annulation :

En complément du prix des forfaits annuels, vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation. Pour bénéficier de cette annulation, la Licence Fédérale est obligatoire. Un exemplaire de ce document vous est remis à l'inscription. En dehors de cette assurance annulation, aucune demande de remboursement, pour quelques raisons que ce soient n'est possible. Vous avez la possibilité de refuser l'assurance annulation et de renoncer de ce fait à toute demande de remboursement.

Matériel et installations :

Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté et au bon état du matériel et des installations, et de laisser le harnachement mis à leur disposition propre et en l'état.

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est réputé être connu. Celui-ci est à disposition à l'accueil sur simple demande.

Principales consignes de sécurité :

- Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte du club
- Veiller à ce qu'aucun objet (poussette, vélo, etc.) n'encombre les allées empruntées par les chevaux
- Les chiens doivent être tenus en laisse
- Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les voitures.
- Un local consigne est aménagé dans les vestiaires pour la durée de la reprise uniquement
- Dans le parking, veiller à laisser le passage libre pour d'éventuels secours. Ne pas se garer dans le passage au bout du manège.

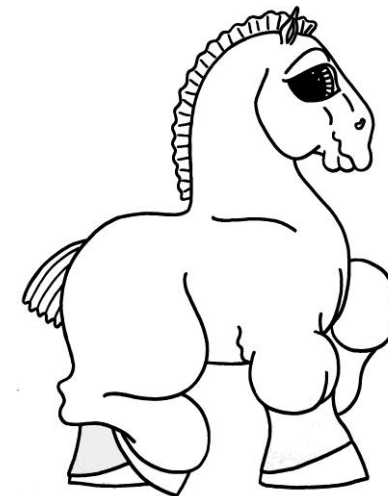
Se référer au règlement intérieur en vigueur.

Panneaux d'affichage :

Ils se trouvent dans la salle du club et sur le parking. Ils donnent des informations générales sur le club, sur les examens, les animations, les concours...

Penser à les consulter régulièrement

CHEVAL CLUB



CLUB HIPPIQUE DES ETANGS MEUDON

13, rue Henri ETLIN
92360 MEUDON-LA FORET

Tél : 01 46 30 35 02

Fax : 01 46 32 44 03

www.clubhippique-meudon.fr
Email : accueil@equitation-meudon.fr

SAISON 2019/2020

Horaires d'ouverture de l'accueil :

mardi de 15h à 19h30

mercredi de 12h à 20h

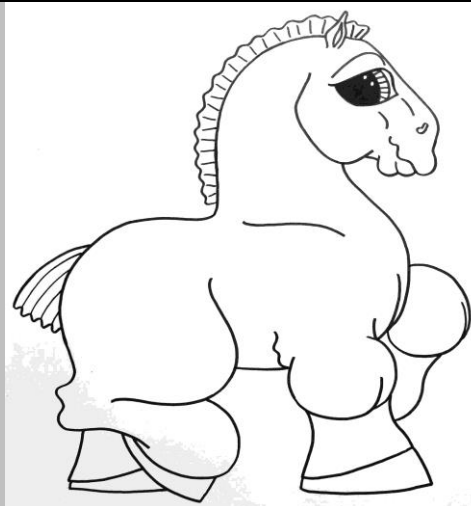
jeudi de 10h à 12h et 15h à 19h

vendredi de 10h à 13h et 17h à 19h

samedi de 10h à 17h30

TARIFS SAISON 2019 - 2020

Droit d'entrée		50,00 €
Licence FFE		25,00 €
Cotisation annuelle		70,00 €
carte Baby Indiens 10 séances		100,00 €
forfait annuel Shetland -	36 séances	690,00 €
Carte Shetland 10 séances avec forfait		175,00 €
Forfait annuel Shetland supplémentaire*	36 séances	620,00 €
Forfait Shets "D/O"	36 séances	800,00 €
Forfait annuel DP -	36 séances	800,00 €
Forfait DP "D/O"	36 séances	905,00 €
Carte DP 10 séances avec forfait		200,00 €
Forfait annuel DP supplémentaire*	36 séances	730,00 €



CLUB HIPPIQUE DES ETANGS DE MEUDON

PONEY CLUB

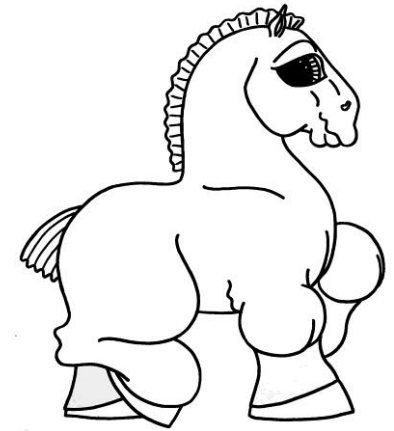
Forfait annuel : du 31/08/2018 au 03/07/2019
 * 2ème forfait , pour un même cavalier disposant déjà d'un premier forfait.
 - Demi-tarif, pour la 3ème personne de la même famille
 Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires(sauf premier WE des vacances)
 Les possibilités de récupération restent exceptionnelles et sont limitées à 4/saison
Paiement :
 - pour une première inscription : droit d'entrée, cotisation annuelle, licence et forfait annuel
 - pour une réinscription : cotisation annuelle, licence et forfait annuel

HORAIRES DES COURS DU PONEY CLUB 2019-2020

Definition des niveaux à consulter sur notre site: www.clubhippique-meudon.fr

Cours	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Baby Ponies			11h00	17h30		14h00	14h00
Papouzes			13h00		17h30	17h00	12H00
Iroquois			15h00			11h00 17h00	13H00
Apaches	17h30	17H30	10h00 17h00		17h30	16h00	12H00
Sioux		18h30	18h00	17h30		15h00 18h00	11h00
Cheyennes	18H30	18H30	11h00 14h00	18h30 "compet"		10h00 12h00	10h00
DP 1	17h30	17h30	10h00 17h00			15h00	12h00
DP2	18H30	18H30	15h00	18h30		11h00 17h00	11h00 13h00
DP3	18H30	18H30	13h00 14h00 18h00	18h30		10h00 12h00 16h00	10h00 13h00
DP4		18h30	14h00			10h00 14h00	9h00
DP DRESSAGE					19h30		
Shets D/O			16h00		17h30	10H00	
EQUIFEEL						13H00	
DP D/O		19h30		19H30	18H30		
DP HUNTER			19h00				
Equitation d'exterieur	19h30					16h00	

NB : les nouveaux adhérents sont priés de fournir un justificatif de leurs galops.



CLUB HIPPIQUE DES ETANGS MEUDON

13, rue Henri ETLIN
92360 MEUDON-LA FORET

Tél : 01 46 30 35 02

Fax : 01 46 32 44 03

www.clubhippique-meudon.fr
Email : accueil@equitation-meudon.fr

SAISON 2019/2020

Horaires d'ouverture de l'accueil :
mardi de 15h à 19h30
mercredi de 12h à 20h
jeudi de 10h à 12h et 15h à 19h
vendredi de 10h à 13h et 17h à 19h
samedi de 10h à 17h30

Cotisation :

La cotisation au club est obligatoire. Elle donne accès aux installations et permet de bénéficier des prestations du club.

Forfaits :

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixe. Les possibilités de récupération restent exceptionnelles et sont limitées à 4 séances pour les poneys et 6 séances pour les chevaux par forfait annuel.

Carte de 10 séances :

Les cartes de 10 séances en complément d'un forfait ou non, ne peuvent être utilisées que pour des heures isolées.

Assurances individuelles :

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est obligatoire.

Elle donne la possibilité :

- de participer à une dynamique sportive
- de passer les examens fédéraux
- d'être assuré dans tous les centres affiliés de France (couverture de base).

Le cavalier a la possibilité de souscrire des garanties complémentaires (lois du 16/07/84 et du 13/07/92). Lors de son inscription, le cavalier doit fournir un certificat médical portant la mention « apte à la pratique de l'équitation en compétition ».

Tenue du cavalier :

La tenue du cavalier doit être correcte. Le port de la bombe 3 points et de bottes d'équitation ou boots avec mini-chaps est obligatoire. Chaque cavalier doit posséder son matériel de pansage, ainsi que des guêtres pour l'obstacle.

Cours :

Le cavalier doit prévoir minimum 30 minutes avant et 15 minutes après le cours, pour préparer et assurer les soins de sa monture.

Annulation :

En complément du prix des forfaits annuels, vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation. Pour bénéficier de cette annulation, la Licence Fédérale est obligatoire. Un exemplaire de ce document vous est remis à l'inscription. En dehors de cette assurance annulation, aucune demande de remboursement, pour quelques raisons que ce soient n'est possible. Vous avez la possibilité de refuser l'assurance annulation et de renoncer de ce fait à toute demande de remboursement.

Matériel et installations :

Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté et au bon état du matériel et des installations, et de laisser le harnachement mis à leur disposition propre et en l'état.

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est réputé être connu. Celui-ci est à disposition à l'accueil sur simple demande.

Principales consignes de sécurité :

- Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte du club
- Veiller à ce qu'aucun objet (poussette, vélo, etc.) n'encombre les allées empruntées par les chevaux
- Les chiens doivent être tenus en laisse
- Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les voitures.
- Un local consigne est aménagé dans les vestiaires pour la durée de la reprise uniquement
- Dans le parking, veiller à laisser le passage libre pour d'éventuels secours. Ne pas se garer dans le passage au bout du manège.

Se référer au règlement intérieur en vigueur.

Panneaux d'affichage :

Ils se trouvent dans la salle du club et sur le parking. Ils donnent des informations générales sur le club, sur les examens, les animations, les concours...

Penser à les consulter régulièrement